

**STATUT D'AMENDEMENT N° 2013-1**

**AFIN D'AMENDER LES STATUTS ADMINISTRATIFS  
DE L'INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES  
(Gouvernance)**

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration de l'ICA a mis sur pied le Groupe de travail sur la gouvernance afin d'identifier des améliorations possibles à apporter au modèle et aux pratiques de gouvernance de l'ICA;

**ATTENDU QUE** le rapport final du groupe du travail a été présenté au Conseil d'administration le 11 mars 2013, ou aux alentours de cette date, et que ce rapport comprend les recommandations de réduire la participation des membres du Conseil d'administration auprès des directions à au plus deux membres, et d'assigner à une commission nommée par le Conseil d'administration la responsabilité de déterminer la rémunération de tout gestionnaire principal de l'Institut;

**ATTENDU QUE** le 11 mars 2013, ou aux alentours de cette date, une proposition définitive et des amendements proposés à apporter aux versions anglaise et française des Statuts administratifs de l'ICA se rapportant aux recommandations du Groupe du travail sur la gouvernance ont été présentés au Conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration est d'avis qu'il est dans l'intérêt des membres et de l'Institut d'adopter lesdits amendements aux Statuts administratifs de l'ICA, tel qu'indiqué dans les documents transmis aux membres du Conseil d'administration le 11 mars 2013, ou aux alentours de cette date;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les versions anglaise et française des Statuts administratifs de l'Institut soient modifiées, tel qu'indiqué dans les documents transmis aux membres du Conseil d'administration le 11 mars 2013, ou aux alentours de cette date, et ci-joints en Annexe A (anglais) et en Annexe B (français) au Statut d'amendement N° 2013-1.

**QUE** les amendements auxquels il est fait référence ci-dessus et qui ont été adoptés par le Conseil d'administration auront force de loi et effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, pourvu que lesdits amendements soient confirmés par les membres à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'ICA le 20 juin 2013.

Adopté par les membres du Conseil d'administration le 21 mars 2013 et confirmé par les membres de l'Institut le 20 juin 2013 à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'ICA.

---

Président

---

Secrétaire-trésorier